

ministre soit mêlé à une affaire de ce type, et ne pense pas que celui-ci ait agité de façon malhonnête ou frauduleuse, ni pour en retirer quelque avantage personnel que ce soit. Il poursuit en faisant l'éloge de ce dernier.

Il rappelle, par ailleurs, que les accusations sont fondées sur une information obtenue de façon douteuse, notamment des documents qui avaient été volés. Il critique vivement les moyens par lesquels l'opposition a cherché à prendre le pouvoir. C'est une bataille qui dessert les intérêts du pays, et qui ne s'explique que par le désir d'avoir le pouvoir. Il déclare avoir l'intention de soutenir le gouvernement et de voter pour l'amendement à l'amendement de l'honorable député de Pictou (l'hon. M. McDonald).

M. DODGE rappelle qu'il est arrivé à la Chambre dans une position de neutralité, et évoque ensuite l'énergie déployée par le gouvernement dans son action. À son arrivée à la Chambre, déclare-t-il, il a décidé d'accorder au gouvernement son soutien le plus entier, et il ne peut le lui refuser tant qu'il n'y voit aucune raison valable. Il rappelle qu'il avait pris la parole pour protester, au moment du scandale, estimant que l'image du Canada de par le monde en souffrirait, et il ne peut s'empêcher de penser que l'opposition savait pertinemment ce qu'elle faisait. En effet, quel acte grave le gouvernement avait-il donc commis pour mériter d'être traîné dans la boue? En dépit des rires de certains, s'il était membre de ce gouvernement, il préférerait être conduit à l'échafaud pour y être pendu, plutôt que d'être exposé à de si basses accusations. Il déclare qu'il votera pour l'amendement du député de Pictou (l'hon. M. McDonald), ce qui lui paraît être dans l'intérêt de son pays d'adoption.

M. DAVIES, remercie le motionnaire de l'Adresse, notamment pour la générosité avec laquelle il a défendu l'admission de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération. Il rappelle qu'il est le seul des premiers confédérés à avoir obtenu un siège à la Chambre.

Même si la politique de la Puissance n'y est pas exposée en profondeur, il rappelle que les conditions accordées à l'Île-du-Prince-Édouard pour se joindre à la Confédération permettront à celle-ci de largement récupérer l'équivalent des subventions et crédits versés à l'Île. Il n'hésite pas à dire que ses représentants auraient appuyé la politique générale du gouvernement, mais lorsqu'ils eurent vent de ce qui se passait et de cette affaire grave entre autres, ils ont estimé devoir voter en faveur de l'amendement du député de Lambton. Il ne pense pas que ce dossier aurait dû être retiré à la Chambre et confié à une commission royale. Le ministre de la Justice (l'hon. sir John A. Macdonald), avait par ailleurs fait suffisamment d'aveux corroborant l'accusation portée contre le gouvernement. Pour ce qui est d'une prorogation de la Chambre, il doit être clair, déclare-t-il, que l'on ne peut soutenir un gouvernement qui n'a pas été blanchi de telles accusations. Il ne peut donc en toute conscience voter en faveur du gouvernement, et estime de son devoir et de celui de ses collègues de condamner toute forme de corruption.

Les députés de l'opposition attendaient le vote avec impatience lorsque,

M. DALY se lève et propose l'ajournement du débat.

L'hon. M. MACKENZIE demande quand le débat devait normalement se terminer.

L'hon. M. TILLEY déclare qu'à son avis, il devrait être clos le lendemain. Il y avait, rappelle-t-il, encore plusieurs députés de ce côté de la Chambre, désireux de prendre la parole.

La Chambre s'ajourne à une heure et demie du matin.